PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC
Assemblée publique de consultation

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage no. 209-2008, que :

1. Lors d'une séance tenue le 1er décembre 2025, le conseil municipal a adopté le projet de règlement n° 330-2025, intitulé « **Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 209-2008** ».

2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le **12 janvier 2026** à 19h30, au bureau municipal situé au 100, rue du Portage. Cette assemblée a pour but d'expliquer le projet de règlement. Au cours de cette assemblée, le maire ou son représentant, expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer exclusivement sur les modifications apportées au règlement.

3. Ce projet de règlement vise à modifier les dispositifs relatifs : aux constructions et usages dérogatoires, au déplacement d'un bâtiment, aux marges de recul et cour, à l'aménagement et entretien d'un terrain, plantation et abattage d'arbres, aux normes relatives au contrôle architectural et matériaux de revêtement extérieur, à l'étalage, remisage et entreposage extérieurs, à la classification des usages et des constructions, à l'implantation des bâtiments principaux et secondaires, aux activités et aux bâtiments agricoles, à l'implantation de certains usages et constructions, aux dispositions finales et à la terminologie.

4. Toute personne intéressée peut consulter ledit projet de règlement au bureau municipal, au 100 rue du Portage, durant les heures d'ouverture du bureau ou sur le site web de la Municipalité au www.paroissesenneterre.qc.ca.

5. Le projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

6. Le projet de règlement s'applique à l'ensemble du territoire de la Municipalité Paroisse de Senneterre.

Donné à Senneterre, le 2 décembre 2025.

Mélanie Hébert,
Directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de publication de l'avis public
(Conformément aux articles 418,419 et 420 du Code municipal)

Je, Mélanie Hébert, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité Paroisse de Senneterre, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public aux deux endroits sur le territoire définis par le règlement no. 263-2018.

En foi de quoi je donne ce certificat, ce 2 décembre 2025.

Mélanie Hébert,
Directrice générale et greffière-trésorière